



## Vallouise les Ecrins

La sortie est ouverte aux adhérents du club et titulaires de la licence FFRP 2019

Animatrice : Marie Hélène Dubois

Nombre de participants : 15

Dates : **du dimanche 7 juillet au dimanche 14 juillet 2019**

Déplacements : par voitures particulières en covoiturage

**PROGRAMME** =suggestion de randonnées .

**Le Glacier Blanc et Glacier Noir** 2950m .Dénivelé :1600m, durée 6h

**Le Lac de l'Eychauda** 2514m .Dénivelé : 1000m ,durée 6h

**Le Refuge des Bans:**2076m .Dénivelé : 600m ,durée 5h

**Le Lac Palluel** 2472m .Dénivelé:1030m ,durée 6h

**Le col du Bal** : 2597m. Dénivelé : 850m, durée:6h

**Le vallon du Sélé** : 2504m .Dénivelé : 1015m ,durée 6h

**La Pointe du Racrousset** : 3082m .Dénivelé : 1500m ,durée 6h

Ce programme peut varier en fonction des conditions météo ou autres .

**HEBERGEMENT** :

**Gîte d'étape « l'Aiglière »Route de L'Auchette 05290 Vallouise Pelvoux**

**COUT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à 346,50 €

Ce prix comprend :

41€ demi pension par jour

la participation Immatriculation Tourisme 3,5 €.

– assurance annulation recommandée:13€

– sans assurance annulation 333,50€

Ne sont pas compris :les pique niques à commander sur place:8€ sinon superette toute proche et frigo au gîte -

**INSCRIPTIONS**

La pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque d'acompte de 113€ avec l'assurance annulation. 100€ sans l'assurance .Le bulletin d'inscription sera envoyé à la réception du chèque d'acompte et à compléter .

L'inscription sera définitive après signature et renvoi du bulletin. Possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances individuelles facultatives.

Avant le 31mars 2019 adressé à

**Marie Hélène Dubois ,616 Chemin du Lac 07200 Saint Didier Sous Aubenas**

**Téléphone 06 23 75 25 03 .**

Tous les règlements doivent être faits par chèque à l'ordre du Club des Randonneurs Vivarois

**CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

En application de l'article 11 du règlement Intérieur du Club, le remboursement de l'acompte n'est pas accordé, sauf si l'adhérent qui annule peut être remplacé par une personne inscrite sur une éventuelle liste d'attente et qu'aucune prestation nominative ne reste due (hébergeur, billets,transport...).

paiement du solde du voyage possible par chèques vacances,

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site Asso [www.randonneursvivarois.fr/calendriers / séjours/ conditions générales de vente - notice assurance](http://www.randonneursvivarois.fr/calendriers/séjours/conditions_générales_de_vente_notice_assurance).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre  
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382